



ACTION IMPÔTS 2021

Besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôts ? Renseignements et inscription par téléphone du 8 février au 26 mars 2021

Les habitant-e-s de la Ville d'Onex qui remplissent l'une des conditions suivantes peuvent faire remplir leur déclaration d'impôts gratuitement :

- ✓ Disposer de revenus et d'une fortune inférieurs à :

	Personne seule	Couple ou famille
Revenu fiscal annuel *	Fr. 50'000.-	Fr. 60'000.-
Epargne	Fr. 4'000.-	Fr. 8'000.- + Fr. 2'000.- par enfant à charge

* La rubrique 99 du dernier avis de taxation fait foi.

- ou ✓ Avoir fait l'objet d'une taxation d'office l'année précédente (revenu max. Fr. 60'000.-)
- ou ✓ Remplir pour la première fois sa déclaration d'impôts

Les personnes aidées financièrement par l'Hospice général peuvent s'inscrire à condition d'être entrées ou sorties de l'aide sociale durant l'année 2020, ou encore d'avoir perçu un salaire ou une indemnité de chômage.

- ! Il ne sera pas possible de procéder au remplissage de la déclaration des personnes dont les ressources dépassent les barèmes indiqués. Une seule déclaration par personne est admise.

Renseignements et inscription par téléphone du 8 février au 26 mars 2021

Service social, santé et enfance
13 rue des Evaux
1213 Onex
☎ 022 879 89 11

Horaires de réception

Lundi 9h-12h / 14h-17h
Mardi 9h-12h
Mercredi 9h-12h / 14h-17h
Jeudi 9h-12h / 14h-17h
Vendredi 9h-12h



Service social, santé et enfance

Lundi, mercredi, jeudi de 9h à 12h & 14h à 17h

Mardi, vendredi de 9h à 12h

📍 13 rue des Evaux

☎ 022 879 89 11

✉ ssse@onex.ch

🌐 www.onex.ch

📱 villeonex

Bus 2, 19 : Arrêt Evaux

Bus 21 : Arrêt Onex marché